

DEPARTEMENT DU RHONE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-09-20/05

Nombre de conseillers en exercice : 26

Présents : 20

Votants : 20

Le vingt septembre deux mille vingt-trois,

Le Conseil municipal de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Etaient présents : Arnaud SAVOIE, Stéphane PITOUT, Gérard MAGNET, Aurélien BERRETTONI, Frédéric LOGEZ, Laurence CHIRAT, Etienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Nicolas TRICCA, David ZERATHE, Mélanie BRENIER, Malo TRICCA, Daniel ABAD, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE, Brice DEVIF

Membres absents ayant donné pouvoir : Anne-Sophie DEVAUX donne pouvoir à Magali BACLE, Bernard CHATAIN donne pouvoir à Monique TALEB

Membres absents excusés : Magali BACLE, Marie-Pierre DUPRE-LATOUR, Isabelle BRAILLON, Véronique AVENAS

Secrétaire : Laurence CHIRAT

Service instructeur : Culture

Le Maire certifie :

- que la convocation
du Conseil
municipal avait été
faite le 14/09/2023

- acte rendu
exécutoire après
dépôt en Préfecture
le :

21 SEP. 2023

- et publication du :

22 SEP. 2023

Arnaud SAVOIE,
Maire



OBJET : MISE EN PLACE DE LA GRATUITE A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Gérard MAGNET, 2^{ème} adjoint au Maire en charge de la culture, la vie associative et de la communication rappelle que la bibliothèque est le premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur le territoire, un des lieux les plus démocratiques et inclusifs.

Actuellement, le règlement intérieur en vigueur de la bibliothèque précise que l'accès à la bibliothèque, la consultation sur place des livres et périodiques ainsi que les ressources en ligne de la Médiathèque départementale du Rhône sont libres et gratuits. En revanche, l'emprunt de documents est actuellement soumis à un abonnement annuel au tarif de 16 € pour une famille, 13 € pour un adulte et 4 € pour les enfants et les tarifs réduits.

Aussi, il est proposé d'instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque. Cette démarche s'inscrit dans le cadre national de la proposition de loi sur les bibliothèques, votée à l'unanimité le 9 juin 2021 au Sénat et adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 6 octobre 2021, qui place au cœur des missions des bibliothèques, le pluralisme des courants d'idées et d'opinions, la neutralité, l'égalité et la gratuité d'accès. Cela permet également d'offrir un accès simplifié et démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et l'information tout en mettant fin à des démarches contraignantes au moment de l'inscription.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.212-29, Marie-France PILLOT ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

ADOpte la gratuité des inscriptions à la bibliothèque municipale de Soucieu-en-Jarrest avec une application au 1^{er} octobre 2023,
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Arnaud SAVOIE,
Maire

